

26 - Création d'un marché dans le quartier des Clairs-Soleils

Mme l'Adjointe POISSENOT, Rapporteur : La Ville de Besançon accueille sur son territoire communal 13 marchés hebdomadaires et 1 foire mensuelle. L'organisation et le suivi de ces déballages commerciaux de plein air sont assurés par la Direction de la Police Municipale & Tranquillité Publique, qui gère également le marché des Beaux-Arts.

Durant l'année 2013, différentes réunions relatives à l'hypothèse de la création d'un nouveau marché sur le quartier des Clairs-Soleils ont associé des membres du Conseil Consultatif des Habitants, le délégué de M. le Préfet, des élus et techniciens municipaux et des représentants du Syndicat des Commerçants de Marchés de France de Besançon.

En début d'année 2014, un appel à candidatures a été lancé auprès des commerçants non sédentaires déballant régulièrement sur les marchés de Besançon ; une quinzaine d'entre eux se sont déclarés volontaires pour ce nouveau déballage commercial. Des contacts ont été également pris avec le gestionnaire de la moyenne surface présente sur la place des Lumières ; ce dernier s'est dit intéressé à déballer à l'extérieur de son magasin un étal alimentaire, venant ainsi compléter l'offre présente sur le futur marché.

La Commission Paritaire des Foires et Marchés publics d'approvisionnement, après étude de ce projet lors de sa séance du 14 février dernier, a émis un avis favorable à ce dernier.

Conformément à l'arrêté municipal en date du 2 août 2013 portant règlement des foires et marchés sur le territoire de la commune de Besançon, il est proposé au Conseil Municipal de valider la création d'un marché de plein air sur le quartier des Clairs-Soleils.

Ce marché se déroulerait dans les conditions suivantes :

- Marché organisé tous les dimanches de 7 heures à 13 heures
- Lieu d'implantation : place des Lumières (place Sud) - stationnement interdit aux véhicules de 6 heures à 14 heures
- Nombre de stands prévisionnels : entre 12 et 18
- Ce marché accueillerait des primeurs et métiers de bouche, des manufacturés et un brocanteur
- Une redevance d'occupation du domaine public serait perçue auprès de chaque producteur ou commerçant d'après les tarifs validés par le Conseil Municipal lors de sa séance du 2 décembre 2013
- Organisation et gestion du marché par la direction de la Police Municipale sur la base de l'arrêté municipal du 2 août 2013 portant règlement des foires et marchés sur le territoire de la commune
- Lancement envisagé du marché le dimanche 4 mai 2014.

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la création d'un marché hebdomadaire dans le quartier des Clairs-Soleils.

«Mme Danielle POISSENOT : Je souhaite faire un focus sur cette création d'un marché aux Clairs-Soleils. Alors attention ce n'est pas qu'un nouveau marché de plus sur la commune de Besançon, c'est un vrai travail de démocratie participative qui a été mené avec le Conseil Consultatif des Habitants de Clairs-Soleils, avec le délégué du Préfet, les élus et les techniciens municipaux, dans l'objectif d'offrir aux habitants des Clairs-Soleils une offre de produits, notamment alimentaires, diversifiée, de qualité, compte tenu de la difficulté par ce quartier d'accueillir des commerces de bouche sédentaires. De plus on sait que le marché traditionnellement fait vivre de façon conviviale le quartier où il s'implante. Et c'est la raison pour laquelle je salue, par le biais de cette délibération, le travail qui a été fait par les habitants dans la volonté de créer ce marché.

M. LE MAIRE : Merci. Je me permettrai d'aller dans ton sens et de féliciter le Conseil Consultatif des Habitants des Clairs-Soleils et son ancienne présidente, Danielle DARD qui s'est beaucoup investie. C'est vrai que ça a été fait avec les habitants du quartier, Saint-Ferjeux ça avait été fait aussi avec le CCH, je crois me souvenir et c'est une bonne démarche.

Y a-t-il des oppositions par rapport à ce projet ? Des abstentions ? Je n'en vois pas».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de valider la création d'un marché hebdomadaire dans le quartier des Clairs-Soleils.

Récépissé préfectoral du 25 avril 2014.